

Prix de l'électricité

Catherine Peyge, Présidente du SIPPEREC, s'adresse au nouveau Ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie, Philippe Martin, en demandant :

- **une limitation de la hausse de prix de l'électricité à l'inflation,**
- **la modification de la structure tarifaire pour adresser un signal de modération de la consommation, sans sacrifier au niveau de confort des usagers,**
- **l'application de l'extension du TPN à tous les ayants-droit dès cet hiver, sans formalité.**

Dans les prochaines semaines, les pouvoirs publics vont fixer les augmentations des tarifs réglementés de vente de l'électricité. Catherine Peyge, Présidente du SIPPEREC, Syndicat Intercommunal de la Périphérie de Paris pour l'Electricité et les Réseaux de Communication a souhaité s'adresser au nouveau Ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie, Philippe Martin.

En effet, l'étude de la Commission de Régulation de l'Energie (CRE) sur l'analyse des coûts de production et de commercialisation d'EDF, dans le cadre des tarifs réglementés de vente, a été rendue publique le 4 juin dernier. La CRE préconise d'augmenter à l'été les tarifs bleus de 6,8% a minima pour couvrir les coûts d'EDF auxquels s'ajouterait un rattrapage de 7,5% pour l'année 2012.

Catherine Peyge rappelle que les familles ont subi une augmentation de 14% des tarifs depuis 2006 pour disposer de ce bien essentiel qu'est l'électricité. Augmentation à laquelle il faut ajouter celles de la Contribution pour les charges de Service Public de l'Electricité, la CSPE, qui a triplé en valeur sur la même période, soit +9% supplémentaires sur la facture des ménages.

L'étude de la CRE ne suffit pas en l'état pour engager une hausse aussi importante de l'électricité.

Le SIPPEREC relève une avancée dans la transparence des coûts permettant d'établir les tarifs de vente et leur évolution, toutefois les données restent très agrégées. L'étude de la CRE préconise une hausse d'une forte ampleur, jamais mise en œuvre par le passé et qui repose principalement sur un « manque à gagner » d'EDF en 2012. Il est toutefois très étonnant de constater que cette dette n'est pas reflétée dans les comptes d'EDF publiés pour l'année 2012, où apparaît un résultat France positif¹.

L'étude proposée est à compléter notamment :

- en comparant la méthode du parc « adapté » avec une approche plus proche de la réalité des coûts, comme par exemple celle du parc réel à 3 ou 5 ans, comme le suggère la CRE dans sa délibération du 10 août 2009 ;
- et en s'assurant de l'intégration de toutes les recettes du tarif et notamment celles générées par les services proposés par EDF.

S'il est admis de tous qu'il faut payer le juste prix de ce que l'on consomme, une telle hausse serait pour autant très difficile à supporter, tant par les ménages que par les entreprises, dans le contexte économique et social actuel. La précarité énergétique déjà forte ne pourrait que s'aggraver².

Le Médiateur de l'Énergie vient d'alerter les pouvoirs publics sur l'insuffisance d'efficacité des dispositions actuelles pour aider les usagers les plus démunis. Les dispositifs réglementaires ne sont de toute façon pas calibrés si la hausse préconisée par la CRE devait être décidée.

L'élargissement du Tarif de Première Nécessité (TPN), voté en mars 2013, est une très bonne chose, de même que l'arrêt des coupures. Il est urgent que le TPN soit appliqué à tous les ayants droit, sans formalité, dès le prochain hiver. On ne peut plus se retrouver dans la situation de l'extension aux bénéficiaires de l'Assurance Complémentaire Santé (ACS) où les fournisseurs d'énergie ont mis 6 mois à recevoir les fichiers.

Si la hausse des tarifs est mise en œuvre avant tout traitement préventif de la précarité, un grand nombre de ménages se trouvera pris au piège par un prix de l'énergie trop élevé, ne laissant pas la possibilité de financer les actions nécessaires à la maîtrise de la consommation.

L'accès de l'électricité doit être garanti aux plus vulnérables dans des conditions économiques acceptables, d'autant qu'en France, 30% des logements sont équipés de chauffage électrique³.

Aussi, le SIPPAREC fait trois propositions :

- **En l'absence d'éléments totalement transparents sur les coûts, le travail de la CRE demandant à être approfondi, le SIPPAREC considère que la hausse des tarifs doit rester en adéquation avec le niveau de l'inflation.**
- **La structure tarifaire est à revoir pour adresser un signal de modération de la consommation, sans sacrifier au niveau de confort des usagers, et intégrer les conclusions du débat de la transition énergétique.** Il faut pouvoir instaurer la progressivité dans les tarifs réglementés de vente dans un souci de simplicité, de clarté et de transparence, tout en rétablissant pour la partie fourniture la péréquation tarifaire entre les usagers. Le tarif, tel qu'il est construit aujourd'hui, impose à ceux qui consomment le moins de payer leur kilowattheure plus cher que les consommateurs plus dispendieux, au motif que chacun doit payer selon ce qu'il coûte. La construction tarifaire actuelle supprime toute solidarité entre les consommateurs et donc toute péréquation pour la partie fourniture tout en n'incitant pas à la modération de la consommation.
 - o Le kWh est 30% plus cher pour les plus « petits » consommateurs (3kVA) que pour les plus « gros ».
 - o Le tarif heures pleines/ heures creuses est de moins en moins intéressant.
 - o Les tarifs à effacement ne sont plus proposés par EDF.
- **Le TPN doit être appliqué à tous les ayants droit dès cet hiver.**

Catherine Peyge conclut en indiquant que « *Les prix de l'électricité nécessitent un vrai débat démocratique avec tous les acteurs, mais dans la transparence économique avec une claire identification de tous les coûts.* »

¹ Extrait du rapport d'EDF 2012 : « L'EBITDA est en hausse de 7,7 % et de 4,6 % en croissance organique grâce aux bonnes performances de la France (croissance organique de 8 %), de l'Italie avec les arbitrages obtenus sur les contrats d'approvisionnement en gaz d'Edison (croissance organique de 23,1 %) et, dans une moindre mesure, par le segment « Autres activités », reflétant la croissance d'EDF Énergies Nouvelles. » Source : http://www.edf.com/html/ra2012/pdf/RADD_EDF_150dpi_vf_006b_chiffres.pdf

² Sur le territoire des 80 communes de la première couronne de Paris qui composent le SIPPAREC en 2012 :

- 22 000 dossiers d'impayés ont été aidés dans le cadre du fonds de solidarité logement pour 2,66 millions d'euros
- 68 460 familles sont bénéficiaires du TPN et ce nombre n'est pas satisfaisant car très éloigné du nombre d'ayant-droits
- et dans le même temps, les coupures augmentent depuis deux ans. 8 500 coupures d'électricité en 2012, soit une augmentation de 16% en un an, alors que le nombre des coupures avait déjà augmenté de 46% entre 2011 et 2012.

³ Sur le territoire du SIPPAREC la moyenne est à 25% mais avec des villes à plus de 30%, comme Asnières, ou même 40%, comme Issy-les-Moulineaux, Charenton-le-Pont.

Contact Presse

Catherine Dumas - cdumas@sipperec.fr - 01 44 74 32 09

À propos du SIPPAREC – www.sipperec.fr

Établissement public local, le SIPPAREC regroupe 104 collectivités sur 7 départements d'Île-de-France.

Partenaire public des collectivités territoriales d'Île-de-France, le SIPPAREC accompagne, conseille et assiste ses adhérents dans la mise en œuvre de leurs politiques publiques, dans les domaines de l'énergie et des réseaux de communications électroniques, pour apporter un service public local de qualité.

Le SIPPAREC est présidé depuis avril 2008 par Catherine Peyge, Maire de Bobigny.